



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

Numéro spécial Agents de direction – 16 mars 2020

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Alain Gautron, Directeur Gérant

ÉLECTIONS DES REPRÉSENTANTS ADD À LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE PLANNING PRÉVISIONNEL

(sous réserve des consignes gouvernementales)

Dates	Dates de réalisations / prévisionnelles	Actions	Acteurs
	25/03	Envoi aux directeurs d'OSS de la lettre circulaire et ses annexes (procédure, structure du fichier électeurs)	Ucanss
	01/04	Élaboration des listes des électeurs par les directeurs locaux et transmission à l'Ucanss	Directeurs OSS Ucanss
		Ouverture des déclarations de candidature à l'Ucanss	Organisations syndicales
Au + tard J-40 avant la date du scrutin	Au plus tard le 15 avril 2020	Liste des candidats envoyée par les OS au directeur de l'Ucanss (courrier / mail avec AR)	Organisations syndicales
Vacances scolaires début avril	Au plus tard le 27 avril 2020	Transmission des listes des électeurs à l'Ucanss	Ucanss Directeurs OSS
Au + tard J-4 avant la date du scrutin	Au plus tard le 20 mai 2020	Affichage des listes candidats et électeurs sur le portail de l'Ucanss (accès sécurisé) + copie autorité compétente de l'état Art. R.123-1	Ucanss
	20/05	Scellement de la plateforme de votes	Prestataire

		Envoi de la procédure de vote et des identifiants de connexion aux électeurs	Ucanss Huissier ADD
Jour J : Date du scrutin	25/05	Date d'ouverture de vote	Ucanss Electeurs
	27/05	1 ^{er} rappel pour voter	Ucanss Electeurs
	29/05/2020, 17h	Date de clôture de vote 2 ^{ème} rappel (le matin) pour voter	Ucanss Electeurs
Jour J	02/06/2020	Proclamation des résultats Transmission au directeur de l'Ucanss	Commission de recensement des votes Huissier
J+1 (24h)	03/06/2020	Publication des résultats sur un site internet à accès sécurisé (portail Ucanss espace Directeurs et agents de direction) Affichage dans les locaux des organismes nationaux et locaux	Ucanss Organismes locaux et nationaux
J à J+15 max date proclamation des résultats	Au plus tard le 17 juin 2020	Exemplaire du PV à adresser à l'autorité compétente de l'état Art. R. 123-1 ainsi qu'au prestataire agissant pour le compte du ministre du travail mentionné à l'article R 2314-22 du code du travail chargé de centraliser les résultats des élections professionnelles	Commission de recensement des vote Ucanss

En gras : jalons définis dans le décret du 2 décembre 2019

REJOIGNEZ-VOUS ! VOTEZ SNFOCOS !

NOS PARTENAIRES



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

